

« Sage-femme, une profession médicale  
pour la santé des femmes »

## FLASH INFO

Compte-Rendu de la Réunion avec le Ministère du 9 novembre 2021

10 novembre 2021

### LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS

C'est en visioconférence que nous avons écouté l'équipe des conseillers d'Olivier Véran ainsi que l'adjoint de son directeur de Cabinet.

A l'issue de cette seconde réunion au ministère ce mardi 9 novembre, après celle du 26 octobre, **nous ne pouvons que déplorer la manière dont se passent les discussions autour de la profession sage-femme.**

Il ne s'agissait pas, cette fois encore, d'une réunion de concertation, mais bien d'assister aux annonces sur les arbitrages ministériels.

Il nous a donc été exposé que :

- le Ministre a obtenu l'enveloppe déjà annoncée fin octobre pour les sages-femmes des hôpitaux validant la **revalorisation nette de 500 euros** (CTI Ségur 1 de 183 euros inclus, grille indiciaire 78 euros nets en moyenne, prime d'exercice médical de 240 euros).
- les sages-femmes **contractuelles bénéficieront de cette prime**, qui n'entrera pas cependant dans le calcul de la retraite.
- Une **transposition pour le privé** à but lucratif et non lucratif sera effectuée.

*Mais en réalité la budgétisation pour le privé est encore floue (pour rappel, les 183 euros du Ségur se sont transformés en 160 euros), et la revalorisation indiciaire ne les concerne pas.*

- Une transposition est annoncée pour les **sages-femmes territoriales**. *Mais il s'agit de la transposition des grilles salariales, systématique mais sans calendrier précis. Elles ne seront **pas concernées par la prime d'exercice médical de 240 euros**.*

- Le **taux de promotion** de grade 1 à grade 2 continuera de passer de 11 à **22 %** (continuité des mesures prises pendant la crise) de 2022 à 2024.

*Or, nous réclamons une carrière linéaire, cette "avancée" ne peut pas nous le faire oublier.*

Une instruction doit être écrite d'ici la fin de l'année, après un travail de concertation.

- Pour la **6ème année** d'études, une mission IGAS-IGESR doit être lancée

d'ici fin novembre, pour rendu du rapport à la fin du 1er trimestre, suivie d'une phase de concertation pour un **démarrage à la rentrée 2022**. La crainte d'une année blanche est palpable.

La thématique urgente de **révision des effectifs** en maternité (pour les sages-femmes et autres acteurs de la périnatalité) n'est **toujours pas traitée** avec l'attention qu'elle mérite.

Il n'a **pas été question des sages-femmes libérales** alors que la CNAM dit attendre le retour du Ministère pour relancer les négociations.

**Rien de concret n'est proposé pour améliorer la sécurité des prises en charge dans les maternités dont beaucoup sont à bout de souffle.**

**Combien de drames, de larmes faudra-t'il encore pour qu'on nous donne les moyens d'exercer correctement notre profession ?**

Les **organisations syndicales (OS)** représentatives de la FPH **doivent se prononcer d'ici ce soir**, puisque nous ne pouvons pas - en tant que syndicat professionnel majoritaire mais non reconnu - intervenir dans les discussions.

En cas d'accord majoritaire, une mise en œuvre pourrait intervenir au plus tôt au **1er février 2022**, l'échéance du 1er janvier ne sera pas tenue.

Nous avons informé le Ministère que ces **mesures sont insuffisantes** pour générer le **choc d'attractivité** dont la profession a besoin pour assurer la sécurité des patientes et de leurs nouveau-nés. Le **fond du problème n'a pas été exploré**, nous nous heurtons à un mur d'incompréhension.

**Rendez-vous les 26, 27, 28 et 29 novembre pour un nouveau Week-End Noir, avec le soutien des OS qui décideront de poursuivre le mouvement pour défendre les femmes, en défendant les sages-femmes.**

© 2021 ONSSF

ONSSF  
38 rue Dunois  
75647 PARIS cedex 13  
secretariat@onssf.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ONSSF.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue